

LE QUOTIDIEN

VOL VII

MERCIER & C^{ie}, EDITEURS-PROPRIETAIRES

LUNDI 1^{er} FEVRIER 1886

12, 14, 16 et 18, COTE DU PASSAGE, LEVIS

No 167

FEUILLETON DU QUOTIDIEN
1^{er} février 1886

LE NOM FATAL

PREMIERE PARTIE

Elle se méprit sur la cause de sa mélancolie, Elle crut qu'il regrettait d'être rentré si tôt.

— Tu peux sortir maintenant Octave, dit-elle.

Il dressa la tête.

— Sortir ?

— Je ne veux pas te priver de voir la fête.

Il haussa les épaules.

— Si tu savais combien peu la fête m'intéresse !

Elle s'approcha de lui, prit dans les cheveux une de ses mains.

Je voudrais te voir rire comme tous les autres. Pourquoi n'es-tu pas gai à ton âge ?

Il fixa sur ses yeux noirs un regard perçant.

— Est-ce que je puis m'amuser comme tous les autres, jouir de la vie comme tous les autres ?

Elle frissonna longuement.

Sa bouche allait dire ?

— Pourquoi pas ?

Mais elle s'arrêta, en proie à une sorte de terreur.

Elle laissa tomber la main qu'elle tenait puis elle se leva et s'éloigna.

Elle avait eu peur.

Elle avait eu peur que son fils, ne poussant plus loin son interrogation, ne voulût la forcer à parler.

Elle passa vivement dans sa chambre.

Elle n'y tenait plus.

Elle suffoquait.

Elle tomba sur un siège et elle céla en sanglots.

Quant au fils, il s'était levé aussi.

Une sorte de fièvre le secouait.

Il avait bien compris ce qui faisait faire sa mère.

Il marcha un instant de long en large, devant la porte.

Puis une résolution s'alluma dans son œil.

— Il faut que je sache tout, se dit-il.

Il fit que sa mère parla ? Je ne puis plus vivre ainsi !

Et il frappa résolument à la porte.

On ne répondit pas tout d'abord.

Il percuta de l'autre côté comme un bruit de larmes qui s'étouffait.

Puis, une voix si faible si douloureuse elle lui alla aux entrailles, murmura enfin.

— Entre !

Il poussa la porte.

Il entra.

II

La Dame en deuil s'était relevée à la hâte avait essuyé ses yeux ; elle se tenait debout, une main crispée sur le dossier du fauteuil l'autre main sur son cœur comme pour en comprimer les battements.

Elle paraissait violemment émue et comme terrifiée.

Elle était tête nue, les yeux rouges.

Une appréhension indicible semblait planer sur elle.

Mon Dieu, est-ce que l'instant fatal qu'elle redoutait tant serait venu ?

Est-ce qu'aurait sonné l'heure où son fils, poussé à bout voudrait avoir des comptes ?

Depuis qu'Octave était devenu un homme, elle vivait dans la terreur constante de ce moment.

Qu'allait-elle faire ? Qu'allait-elle dire ?

Elle ne devait pas se tromper, cette fois... Elle s'était aperçu qu'Octave aimait. Elle avait lu sur son front ses pensées.

Où... oui, c'était pour cela qu'il venait.

Elle cherchait instinctivement un coin pour se placer, une porte pour fuir.

Cet assaut avec son fils l'épouvantait d'avance.

Elle essaya de se composer un maintien ; mais, quand le jeune homme se trouva devant elle, elle était, ainsi que nous l'avons dit, les yeux mal essuyés encore et comme cassés en deux par la douleur et par la crainte.

En voyant sa mère dans cet état, Octave s'arrêta dans son élan.

Il tendit les bras.

Ma mère ma mère...

Et des larmes vinrent à ses yeux.

La pauvre femme se précipita vers son fils.

Instinctivement, sa main chercha sa bouche, la couvrit.

— Ne me parle pas, ne me dis rien, mon fils, je t'en supplie !

Octave la regarda, étonné.

Elle poursuivit, presque sans savoir ce qu'il disait.

— Oui, je sais que tu viens pour m'interroger ; mais ne m'interroge pas ! Ne me demande rien !

— Mais, fit le jeune homme interrogé.

— Je ne puis rien te dire.

— Cependant.

Elle cria plus énergiquement.

— Rien ! rien !

Octave s'était dégagé.

Il fit un pas en arrière, si ému que les paroles pouvaient à peine sortir de ses lèvres.

— Ecoute, ma mère, dit-il gravement, je donnerais ma vie pour t'éviter un chagrin, la pensée d'un chagrin.

Elle l'interrompit.

— Je le sais, mon fils, je le sais.

Il continua.

— Mais je ne suis plus un enfant ; je suis un homme maintenant.

Elle soupira.

— Hélas !

— J'ai besoin de savoir qui je suis, d'où je viens, quel rôle je puis jouer dans la vie.

Elle leva les mains au ciel, en soupirant.

— Mon Dieu ! mon Dieu !

— Je veux tout apprendre, dit le jeune homme brusquement. Depuis que j'ai l'âge de raison, je vis dans des doutes qu'il est temps de faire cesser. Je ne suis rien, je n'ai rien, rien pu être, comme les autres ; j'ai commencé mes études, je n'ai pas pu les terminer. Pourquoi ? Je l'ai compris plus tard. Il avait fallu mon acte de naissance et vous ne pouvez pas ou vous ne voulez pas le fournir.

Elle se pendit à son cou désespérée.

— Octave !

Il la repoussa.

Pour la première fois de sa vie, il fut brusqué avec elle.

Elle répondit tout bas, la figure pourpre de honte :

— C'est vrai.

— Soit !... Mais il y a un autre pays que j'aurais dû servir. Un autre pays que je frustrerai et qui me réclamera... Quel est ce pays ?

— Ne me le demande pas !...

— Pourquoi ?

— Parce que je ne puis pas te le dire.

Il fit avec une impatience croissante, une impatience qui s'exagérait à chaque phrase :

— Pourquoi ? mais pourquoi ?

Elle courba la tête sans répondre.

Alors une sorte de folie s'empara de lui.

Ses yeux devinrent durs, menaçants.

Sa main se leva.

— Ma mère !...

Puis il se mit à marcher fiévreusement.

— Vous n'avez pas le droit de me cacher cela, vous n'en avez pas le droit !...

Elle ne l'avait jamais vu ainsi.

Elle en eut peur.

Elle murmura.

— Octave !...

Et elle voulut le prendre dans ses bras.

Il se dégagait rudement.

— Tout est inutile. L'heure est venue de parler. Il faut parler !

Elle fit, le cœur déchiré.

— Mais c'est pour toi, mon fils !

C'est pour sauvegarder ton bonheur. Il tressaillit.

Il y a donc quelque chose ? quelque chose de bien grave ?

Et elle se tourna vers lui, les yeux pleins de terreur.

Il bégaya :

— Mon père.

Elle s'écria aussitôt :

— Ne me demande pas son nom jamais ! jamais !

Puis elle ajouta plus bas :

— J'aimerais mieux mourir.

Il la regarda fixement.

Parce qu'il ne vous a jamais donné le droit de me livrer son nom ?

Elle inclina la tête.

— Oui... c'est cela !...

Elle semblait heureuse de cette idée de s'accuser d'une faute pour éviter d'autres questions.

Il s'en aperçut.

— Non, ce n'est pas cela.

Qui te fait croire ?

Il secoua la tête.

— Ne mens pas mère, tu ne sais pas mentir. Il la prit dans ses bras.

— D'ailleurs, j'ai trop de confiance en toi... tu n'as pas commis de faute. Tu as été toute la vie, pure immaculée, je connais trop ton cœur.

Et il la caressait doucement.

— Mais parle, reprit-il. Dis moi ce que je dois croire, ce que je dois espérer de venir. Si tu savais ce que je souffre !

Elle leva sur lui les deux yeux douloureux d'une mère crucifiée.

— Et moi donc !

Il s'assit sur ses genoux :

— Ecoute moi ma mère, petite mère chérie, je vais tout te confier, moi je dirai pourquoi je t'interroge ainsi pourquoi je te fais tant de peine. J'ai m...

Elle eut un saut brusque.

— Tu aimes ?

— Un ange, notre voisine.

— Mlle Paule ?

— Mlle Paule.

Elle porta la main à son cœur et bégaya faiblement.

— Malheureux.

Il poursuivit, sans avoir entendu les yeux enflammés, comme transfigurés.

— Je l'aime comme un fou, depuis des mois déjà, depuis des années, depuis que je la vois croître et grandir près de nous, depuis, j'entends son audessus de nous depuis que le frôlement de sa robe dans l'escalier vient jusqu'à nous, depuis que la fièvre de puis que nos regards se croissent.

Elle est tout mon bonheur, toute ma vie. Quand j'ai passé une journée sans l'apercevoir, il me semble qu'il n'a fait nuit ce jour-là depuis le matin jusqu'au soir. Comprends-tu mère ?

Hélas ! Elle ne comprenait que trop, malheureuse mère !

Depuis que son fils lui parlait, essayant lui peindre son amour, elle l'écoutait sans répondre, comme morte, la pensée perdue.

Il ne lui venait qu'un mot aux lèvres, un mot de désespoir.

— Mon Dieu ! Mon Dieu !

Il la secoua pour l'arracher à cette sorte de torpeur.

— Comprends-tu ? Je voudrais savoir si je puis aimer en paix cette jeune fille avec espoir... si j'ai le droit de l'aimer... voilà pourquoi je te demande, Songe que cet amour emplit maintenant tout mon cœur.

La mère leva la tête.

— Et elle sait que tu l'aimes ?...

— Je ne lui ai jamais dit : je ne lui ai jamais parlé.

Elle eut un soupir de soulagement.

— Il ne faut jamais le lui dire, fille.

Un cri d'angoisse monta aux lèvres du jeune homme.

— Ah !

Mme Gillette poursuivait avec une sorte d'énergie fiévreuse :

— Il ne faut plus penser à elle ! Il faut l'oublier.

Il frissonna.

— Est-ce que je pourrai jamais ?...

— Il le faut, mon fils, il le faut !

— Ainsi, il m'est interdit d'aimer ? fit-il d'un ton d'amertume intraduisible.

— Tu ne pourrais pas l'épouser.

Il se dressa comme mu par un ressort.

— C'est bien cela, c'est bien ce que j'avais pensé, je ne puis pas aimer cette jeune fille. Je ne puis aimer personne, parce que je ne puis épouser personne. La gloire des armes n'est pas faite pour moi, science non plus, ni l'amour. Que suis-je donc ? Qu'avez-vous fait ? Je te déclare mère, que cette amour est pour moi que la vie, que s'il m'échappe, j'en mourrai. A quoi bon vivre, si je ne dois vivre que pour souffrir ? Vois ce que tu as à faire, maintenant. Selon ta réponse, je vivrai ou je mourrai. Pourrais-je un jour épouser Paule ?

Elle fit avec une sorte d'épouvante :

— Jamais ! jamais !

Il eut un spasme tragique.

Tous ses traits se contractèrent et se raidirent.

Son visage devint froid, son regard cruel.

— Bien ! dit-il, je sais comment je guérirai de cet amour !

Et il voulait se retirer.

Sa mère se jeta à ses pieds, éperdue, toute éblouée de larmes et de sanglots.

Les mains tendues vers elle disait :

— Mon fils ! mon fils ! aie pitié de moi ! Songe que je t'aime ! Pense que, si tu meurs, je mourrai aussi. Je ne vois que par toi, je n'ai vécu que pour t'adorer, que pour t'aimer. C'est toi seul qui m'as donné le courage de survivre.

— A quoi ? demanda-t-il brusquement.

— A ma grande douleur.

Elle baisa la tête.

— A la mort de ton père...

Il dit sourdement :

— Ainsi, mon père est mort ?...

— Il est mort !

— Il y a longtemps ?

— Assez longtemps pour que tu ne l'aies jamais connu...

— En France ?...

— Dans le pays que nous habitons...

— Quel pays ?

— Je te l'ai dit souvent.

— La Belgique ?... Je ne l'ai jamais cru... je ne le crois pas encore.

Quand j'ai voulu aller à Bruxelles, a vingt ans, pour demander à être incorporé dans l'armée belge, tu m'as retenu... tu m'as dit qu'on ne me connaissait pas, que nous n'étions pas Belges...

— Je t'ai dit la vérité.

— Et mon père. A quelle nationalité appartenait-il ? que faisait-il ?... quel nom portait-il ?... comment est-il mort ?... Voilà ce que je voudrais savoir, ce que j'ai le droit de savoir, si je dois béni ou maudire sa mémoire.

— Il est inutile de m'interroger, je ne te le dirai jamais.

Octave, livide d'angoisse, poursuivit :

— Malgré mes supplications, malgré mes larmes, malgré la douleur horrible.

— Malgré tout, malgré tout. Jamais je ne parlerai, je ne raconterai. Ne me torture pas plus longtemps, j'ai pleuré plus que toi, je suis plus malheureuse que toi cent fois.

Et, en effet, il y avait une telle angoisse dans sa voix, dans son attitude, sur ses traits, qu'il ne put se défendre d'un mouvement de pitié.

Néanmoins, il reprima cet attendrissement qui le gagnait.

Il enleva de son cou les mains dont sa mère l'enveloppait, comme pour le retenir, puis il dit froidement :

— Je ne te demanderai plus rien.

J'en suis assez maintenant pour comprendre qu'il ne m'est pas permis d'aimer et, par conséquent, de vivre.

Tout ce que tu pourrais me dire est moins horrible que ce que ton silence me laisse supposer. Je ne chercherai pas à oublier Paule, je ne le pourrais pas ; mais c'est ma condamnation que tu viens de prononcer !

— Adieu !

Il poussa la porte, et, avant que sa mère eût pu faire un mouvement pour le retenir, ils disparut.

La malheureuse jeta un cri terrible, l'appela ; puis quand elle le vit parti, quand elle vit qu'il retournait pas, qu'il ne répondait pas, elle eut un cri de suprême désespoir.

— Mon Dieu ! s'écria-t-elle, allez-vous aussi m'enlever mon fils ? N'ai-je pas encore assez souffert ?

Puis, incapable d'en dire plus long elle eut une secousse violente et elle tomba à la renverse tout d'une pièce.

Au dehors, les sous de la fête, alors à leur apogée, montaient et emplissaient la pièce.

Paris tout entier était assourdi de musique, de cris et de fusées.

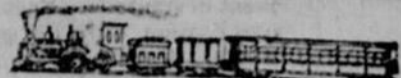
Dans la rue, Octave, éperdu comme fou, le cerveau vide, après avoir tourné un instant devant la porte, ne sachant encore s'il s'éloignerait ou s'il rentrerait, attiré vers sa mère par l'amour profond qu'il lui portait par le désir qu'il avait de la revoir encore et de lui demander pardon, entraîné d'une autre côté par le désespoir immense qui l'avait envahi et lui faisait souhaiter l'annihilation de la mort, Octave, disons-nous, prit soudain une résolution brusque.

Il plongea dans la nuit dans la foule dans le bruit, bien résolu à ne plus réparaître.

III

Nous savons que le troisième étage de la maison dont la Dame en deuil et son fils occupaient le quatrième était habité par une famille composée de trois personnes, le père, la mère et la fille, Mlle Paule, cette jeune fille qu'aime Octave dont il vient de parler à sa mère. Le père de Mlle Paule était un ancien militaire austère et rigide qui avait dépassé la cinquantaine. Il se nommait M. Drouet. De haut taille, la figure osseuse et maigre sabrée par une énorme moustache grisonnante, les yeux froids et durs, il avait la prétention de commander chez lui, à sa femme et à sa fille comme il commandait jadis ses soldats au régiment. Il prévalait avec elle la même voix rude, la même attitude autoritaire. Haussé sur sa taille longue avec ses mouvements automatiques il avait absolument l'air d'un bonhomme en bois. Sa femme et sa fille le craignaient comme le feu.

A CONTINUER



CHEMIN DE FER Québec - Central.

ARRANGEMENT D'HIVER

A partir de LUNDI, le 26 OCT. 1885
les convois circuleront comme suit :

	Mal-	Mis-	Pre-
	les.	les.	les.
Départ de Sherbrooke pour			
Junction Beauce, Lévis et	A. M.		A. M.
Québec.....	8.15		7.15
Arrivée à Junction Beauce...	P. M.		P. M.
à Lévis.....	1.10		6.30
à la Traversée.....	8.45		
Départ de Québec pour Junc-			
tion Beauce, Sherbrooke et	A. M.		
détroits andrés de la	11.00		
Nouvelle-Angletre.....			
Départ de Lévis pour	P. M.		
.....	1.10		
Arrivée à Junction Beauce...	1.20		6.45 a. m.
à Sherbrooke.....	6.15		3.00 p. m.
Départ de Lévis pour Saint			
François.....	P. M.		
.....	8.00		
Arrivée à Saint-François			
pour Lévis.....	A. M.		
.....	5.00		
Arrivée à Lévis.....	10.00		

Le départ des trains se fait aux heures du EASTERN STANDARD.

Des chaises palais nouveaux et élégants pourvus font partie de tous les convois de passagers qui circulent entre Québec et New-Port, Vt. Il y a dans ces chaises des buffets, ce qui permet aux voyageurs de se faire servir le goûter sans quitter le convoi.

Il y a RACCORDEMENT certain à Sherbrooke avec les convois du Passumpsic et du Grand-Trois pour aller à Boston, New-York, Portland et toutes les villes de la Nouvelle-Angletre. A Saint-Henri il y a raccorment avec l'Intercolonial pour se rendre à la Rivière-du-Lois, Cacouna et toutes les autres provinces maritimes ; à Québec il y a raccorment avec le chemin de fer du Nord pour Saint-Léon et toutes les autres stations au-dessus de Québec ; comme avec les bateaux de la compagnie du Saint-Laurent pour les paroisses du bas du fleuve et la rivière Saguenay.

Bureau général pour les billets vis-à-vis l'État Saint-Louis.

JAS. R. WOODWARD,
Gérant-général.

Le fret sera reçu, les billets de passage vendus et le bagage ticket sur les pontons des bate

LOTBINIERE

Le comté de Lotbinière, libéral depuis 26 ans, a voulu demeurer libéral. Nous pensions que cette division comprendrait mieux ses intérêts et ceux du pays et qu'elle élirait M. Beaudet. Il n'y avait pas de présomption à présager un succès puisque l'Electeur de samedi soir se déclarait lui-même battu à l'avance.

N'importe, Lotbinière, ainsi que le disait M. Langeheir pendant la dernière lutte, a toujours été considéré avec St-Roch de Québec, comme le boulevard du libéralisme dans la province — et nos adversaires avouèrent que l'ancienne fonderie est irrémédiablement démantelée. Encore une attaque comme celle de samedi et les assilés devront se rendre à merci. Il ne faut pas oublier que M. Joly a été élu dans cette division pendant un quart de siècle, soit par acclamation, soit par des majorités variant de 800 à 500. La dernière élection fédérale avait donné au candidat libéral, le Dr Rinfret, une majorité de 216 sur son adversaire conservateur, M. Ross. Nous arrivons aujourd'hui avec 53 voix de majorité seulement contre nous. C'est un déplacement qui a une signification considérable. Encore un coup comme celui-là et le libéralisme aura sonné sa dernière tintin dans le comté de Lotbinière. Nous avons un pied dans l'étrier et nos adversaires n'ont qu'à se bien tenir.

Les résultats de la dernière votation ont pour nous plusieurs enseignements. Les anciennes majorités dans toutes les paroisses libérales du comté ont notablement baissé.

Nous publions en regard le tableau de la votation de 1882 et 1886 et nos lecteurs pourront juger par eux-mêmes.

Table with 2 columns: MAJORITÉS LIBÉRALES (1882, 1886) and MAJORITÉS CONSERVATRICES (1882, 1886). Lists names of parishes and their respective vote counts.

Comment se fait-il donc qu'avec ce revirement dans les paroisses libérales nous ayons été battus?

La comparaison des majorités conservatrices obtenues en 1882 et en 1886 nous donnera une des raisons.

Table with 2 columns: MAJORITÉS CONSERVATRICES (1882, 1886). Lists names of parishes and their respective vote counts.

Les défections se sont fait sentir à St-Sylvestre, St-Patrice, St-Narcisse et St-Gilles. Ces paroisses sont composées en partie d'Irlandais, et le vote orangiste et irlandais catholique, à quelques exceptions près, s'est exercé contre nous. L'union de ces deux éléments si opposés pourra paraître hybride, mais enfin nous constatons un fait certain.

Notre parti qui a toujours été accusé de se laisser conduire sous la pression orangiste a été défait dans Lotbinière par ceux-là mêmes que l'on considère être nos alliés. Les libéraux ont frappé un grand coup dans ces paroisses. M. McShane, de Montréal, y avait dirigé des capitaux et de ses créatures. On a intercepté un de ses télégrammes dans lequel il disait à un de ses affidés de ne pas désespérer, qu'il y aurait des fonds. De Montréal avaient été expédiés le fameux capitaine Kirwin et M. F. A. Quinn. Nous ferons remarquer en passant que ce M. Quinn est de l'école de l'Etendard et qu'il était assez extraordinaire de le voir combattre M. Ross dans cette élection. Ce sont de ces choses qui demandent explication.

Autre cause de la défaite: Les listes électorales dans ce comté qui a toujours été sous la tutelle libérale ont été fabriquées de façon à éliminer le plus possible de conservateurs. Un grand nombre de nos amis n'ont pu voter parce que leurs noms n'étaient pas inscrits. Nos amis devront surveiller les conseillers municipaux à l'avenir.

Il s'est fait à l'arrière du comté dans St-Sylvestre et quelques paroisses voisines une cabale que l'on ne peut pas appeler légale. Les entrepreneurs grins d'Ontario qui sont à faire de grands travaux pour le gouvernement Mowat avaient souscrit largement et nos adversaires ont su utiliser ce moyen énergique de propagande.

Quoiqu'il en soit, la lutte qui vient de se terminer est d'un bon augure pour les prochaines élections générales. Malgré tous les appels aux préjugés que l'on fait entendre depuis tantôt trois mois, le parti conservateur dans nos campagnes est resté unis, compact, aussi dévoué qu'autrefois.

Les électeurs de Lotbinière ont

préféré M. Laliberté, un homme sans valeur et sans étude à M. Beaudet, un des hommes les plus en vue dans le haut commerce de Québec, c'est leur affaire. Les autres divisions conservatrices jouiront du prestige et de l'influence que M. Beaudet aurait pu donner à Lotbinière.

Le gouvernement ne sort pas amoindri d'une lutte où il a diminué la majorité de ses adversaires de plus de moitié.

Le parti libéral sort de Lotbinière, épuisé. Les efforts qu'il a dû faire dans cette division sont une notable déperdition pour les prochaines élections générales.

Il avait l'habitude de compter sur Lotbinière comme sur Québec est, il devra y concentrer ses forces s'il veut le conserver.

Nous regrettons seulement que notre parlement de Québec, qui ne brille pas d'un lustre bien extraordinaire, soit privé des services et de l'expérience d'un homme de la trempe de M. Beaudet.

C'est en envoyant au parlement des personnages anodins comme le nouvel élu de Lotbinière que notre législature provinciale finira par être comptée au rang de conseils municipaux distingués du pays.

DRUMMONDVILLE

On nous écrit qu'à une assemblée de conservateurs tenue le 27 du courant, à Drummondville, M. Richard, avocat, a été choisi pour briguer les suffrages au nom des conservateurs, dans Drummond et Arthabaska.

L'HONORABLE GEDEON OUMET

Dépêche téléphonique.

A deux heures et demie, aujourd'hui, les employés du département de l'Instruction publique ont présenté à l'honorable M. Gédéon Oumet, à l'occasion du dixième anniversaire de sa nomination comme surintendant de l'Instruction publique, une adresse et une très jolie canne d'ébène à poignée d'or.

La partie calligraphique et pécuniairement à la plume de l'adresse ont été exécutés avec beaucoup de goût par le jeune M. Côté.

Au moment de mettre sous presse, on nous communique l'adresse qui a été présentée à M. Oumet. Nous publierons la réponse du surintendant dans notre prochain numéro.

L'honorable Gédéon Oumet, Surintendant de l'Instruction Publique de la Province de Québec.

Monsieur le Surintendant, A l'occasion du dixième anniversaire de votre nomination à la charge de Surintendant de l'Instruction publique, nous venons vous offrir l'assurance de notre sympathie et respectueux dévouement.

Plus que personne, monsieur le Surintendant, nous qui vous voyons chaque jour à l'œuvre, nous avons été à même d'apprécier votre zèle dans l'accomplissement des devoirs de votre importante position.

Obligé, comme vous l'êtes par vos fonctions, de veiller aux intérêts de nationalités et de croyances religieuses diverses, nous savons que tout en maintenant énergiquement les droits de nos nationaux et de vos co-religionnaires qui représentent la grande majorité de la population de notre province, vous n'avez jamais rien sacrifié des privilèges que la loi reconnaît à nos compatriotes de la minorité anglaise et protestante. Aussi, grâce à votre impartialité et à votre esprit de justice, l'accord le plus parfait n'a-t-il cessé de régner entre tous vos administrés.

Pendant les dix années que vous avez passées à la tête du Département de l'Instruction publique, suivant en cela l'exemple de vos deux distingués prédécesseurs, M. le Dr. Meilleur et l'honorable M. Chauveau, nous vous avons vu travailler sans relâche à consolider et améliorer notre système scolaire.

Les marques de distinction que vous avez reçues à différentes reprises tant des gouvernements que d'institutions scientifiques et littéraires du Canada et de plusieurs pays étrangers, prouvent que votre dévouement à la cause de l'éducation a été compris et reconnu comme il méritait de l'être.

Enfin, Monsieur le surintendant, croyez le bien, pour notre part, nous sommes sincèrement touchés de l'intérêt que vous avez souvent eu occasion de nous donner des preuves, et nous savons apprécier, comme nous le devons, votre affabilité dans vos relations journalières avec nous.

Nous faisons tous des vœux pour que longtemps encore les employés du Département de l'Instruction publique puisent en vous exprimer les sentiments d'estime que vous avez su leur inspirer.

Québec 1 février 1886

— La vigueur des cheveux d'Ayer est un article indispensable de toilette pour la chevelure, elle en active la croissance.

GAZETTE UNIVERSELLE

— On vient de faire, à la chambre des représentants, à Washington, un rapport favorable sur le projet déposé par M. Dowdney, en vue de l'érection à New-York d'un monument à la mémoire du général Grant. Le projet ouvre un crédit de \$500,000, pour construire le monument sur un terrain qui doit être donné par la ville.

— Le vapeur de la ligne Allan, capitaine Mylins et le vapeur Linn O'Dee sont venus en collision près du havre d'Halifax lundi soir. Les spectateurs qui étaient sur les quais entendirent le formidable choc, mais ne purent s'assurer du montant des dommages en raison de l'obscurité. Les deux vapeurs continuèrent leur chemin sans donner de nouvelles à ceux qui étaient sur le rivage. Le Linn O'Dee n'avait pas de passagers à bord.

— Le conseil de ville des Trois-Rivières, à une séance tenue jeudi soir, a décidé d'accorder à M. G. B. Hall un bonus de \$15,000 et l'exemption de taxes pendant dix ans, à condition qu'il transporte aux Trois-Rivières ses moulins des Grandes Piles, et établisse une manufacture de boîtes pouvant donner de l'ouvrage à cent cinquante hommes.

— M. Raine, champion coureur du Canada, est fixé à Montréal pour l'hiver, et va probablement offrir aux amateurs du sport, le spectacle de l'une de ces courses qui ont si fort émerveillé ceux qui en ont été témoins dans le passé.

M. Raine est un jeune homme, plutôt court que grand, ce qui ne rend pas l'idée qu'on se fait d'habitude d'un bon coureur. Comme il a déjà franchi son mille en 4 minutes 28 secondes, il se pourrait bien qu'il ne trouvât pas son supérieur à Montréal.

En attendant une récolte de nouveaux lauriers, M. Raine s'emploie comme typographe au bureau du Witness.

— Le Pionnier de Sherbrook est autorisé à déclarer qu'il n'y a pas ombre de vérité dans la rumeur allant à dire que M. le juge Brooks serait fait lieutenant-gouverneur de Manitoba.

— Le conseil municipal de St-Jean vient d'adopter une résolution qui donne droit de vote aux veuves et aux femmes non mariées qui ont de la propriété. On parle d'un mouvement analogue à Moncton et à Portland.

— A la suggestion des allemands, le gouvernement chinois va contracter en Angleterre un emprunt de cinq millions, dont le produit est destiné à la construction du chemin de fer; seulement il est entendu que le matériel, rails, machines, etc., sera fourni par les fabriques allemandes.

— On annonce la mort à Windsor, Ont., d'un nègre du nom de Freeman Clark, qui était né dans le comté de Buckingham, Virginie, le 4 août 1764 et qui par conséquent, était âgé de plus de 121 ans. Clark s'était marié deux fois au cours de sa longue existence et ne laisse pas moins de 138 descendants.

— A une assemblée des électeurs d'Iverness, tenue dernièrement, on a adopté des résolutions demandant qu'une ligne principale de voie ferrée traversant l'île dans toute sa longueur, soit bâtie par le gouvernement fédéral et que les embranchements soient construits par le gouvernement provincial. On passa également une résolution demandant la construction au Cap Breton d'un hôpital pour les aliénés.

— Le nombre des émigrants arrivés aux Etats-Unis en 1885 par les ports de Baltimore, Boston, la Nouvelle-Orléans, New-York, Philadelphie et San Francisco, s'élève 326,411, contre 403,230 en 1884, soit une diminution de 76,819. Dans ce total sont compris 104,904 Anglais ou Irlandais, 106,910 Allemands, 31,561 Suédois, 15,989 Italiens, 20,151 Russes, et seulement 3,135 Français. La Russie et l'Italie sont les pays dont l'immigration ait augmentée en 1884.

— Les Zouaves Mallet tel est le nom d'une compagnie militaire que la Ligue des Patriotes est en train d'organiser parmi les nationaux de Fall River. On se propose, nous dit l'Indépendant, de faire admettre la nouvelle organisation dans la milice de Massachusetts, à titre de corps francs.

Nos compatriotes se sont honorés en donnant à leur compagnie le nom de M. le Major Mallet qui nous représente si dignement à Washington et dont le patriotisme ne s'est jamais démenti.

Les Zouaves Mallet porteront l'uniforme des zouaves de France et seront commandés en français.

— Les éleveurs de chevaux du fort McLeod se proposent de marquer d'un fer rouge tous les chevaux qu'ils vendront aux Sauvages, ayant une marque différente pour chaque tribu. Une pétition à cet effet a été envoyée à Ottawa.

— On rapporte que M. M. McLachlan et frères, de Aruprior, ont vendu toute leur coupe de bois de la saison

prochaine pour la somme de \$500,000. On dit que les prix pour le bois seront plus élevés l'été prochain.

— Jeudi matin, l'ex-maire Ledue de Hull qui a pris une part active aux affaires municipales, a assis dans son bureau M. Moffet, le rédacteur de la Valley d'Ottawa, à propos de certains articles parus dans ce journal. M. Moffet doit poursuivre M. Ledue.

— La quatrième reprise du tournoi de billard entre Schaefer et Vigneaux a eu lieu vendredi soir. A la fin de la soirée Vigneaux avait 2,400 points et Schaefer 2,337. A accepté le défi de Vigneaux pour une nouvelle partie de 3,000 ou 6,000 points quand la présente sera terminée, pour un enjeu de \$2,500.

TELEGRAPHIE

ANGLETERRE

— Une dépêche d'Athènes au Times dit que le roi de Grèce est fatigué de la politique des Athéniens et surtout de l'ardeur belliqueuse qu'ils manifestent actuellement au sujet de la question bulgare. La dépêche ajoute que Sa Majesté se prépare à abdiquer et à se retirer à Copenhague.

— Une dépêche de Madère au Daily News dit qu'un navire allemand arrivé de Sainte-Hélène rapporte qu'une terrible tempête a eu lieu à bord du navire américain "Frank N. Thayer," capt. Clark, parti de Manille le 31 octobre pour New-York et qui a brûlé en mer. On dit que les matins ont massacrés quelques officiers et mie le feu au navire.

FRANCE

— Une église protestante de cette ville a refusé au père Hyacinthe la permission d'y faire une conférence sur le catholicisme.

— Le traité franco-chinois vient d'être publié. La Chine s'engage, sans y être obligée, à adresser aux entrepreneurs français pour la construction de ses chemins de fer. La France jouira d'un tarif réduit seulement dans les ports de la frontière chinoise où il n'est pas probable qu'on y fasse des importations en Chine.

— Les archevêques de Paris, Lyon et Toulouse ont écrit au président Grévy pour condamner la conduite tenue par quelques membres du clergé dans les dernières élections.

— Les archevêques, par leurs lettres ont assuré à M. Grévy que la monarchie ou la république sont des formes de gouvernement aussi acceptables l'une que l'autre par l'église de Rome, pourvu que les affaires de la nation soient sagement administrées.

— Des dépêches reçues de la capitale de Madagascar disent qu'en vertu du traité entre ce pays et la France: 1o cette dernière exercera son protectorat sur toute l'île; 2o le Madagascar consent à payer à la France une indemnité de 2,000,000, comprenant toutes les réclamations des étrangers, celles d'avant la guerre et celle en résultant; 3o la France occupera Tamatave jusqu'au paiement de l'indemnité. Le traité donne aussi à la France le droit d'établir une station française dans le pays pour veiller à ses intérêts jusqu'au parfait règlement.

ESPAGNE

— Madrid, 31 janvier. Des agents Carlites sont arrivés à Oran, Algérie.

— Une violente secousse de tremblement de terre a été ressentie à Valence, Malaga. Des dommages considérables ont été causés à la ville.

— Le budget espagnol accuse un déficit de 22,000,000 de piastres. Señor Canacho, ministre des finances, propose d'inaugurer des réformes dans toutes les branches de l'administration. Il espère, si on adopte ses propositions, rétablir l'équilibre financier.

QUEBEC

— Montréal, 30 janvier. M. J. Droure est toujours dans un état alarmant.

— Il y aura une division extra de la cour Supérieure du 1er au 16 février.

— Le cadavre de l'enfant trouvé dans la rue Devienne est encore à la morgue où une enquête aura lieu lundi.

— Il y a eu 76 décès par suite de la peste durant le mois de janvier.

— Hier 4 décès, à cas rapportés et 2 vérifiés. 77 patients dans les hôpitaux.

— Le comité d'isolement n'a plus que deux employés à son service.

— On calcule maintenant que les dommages causés à la gare du Pacifique par l'incendie d'hier, se élèveront qu'à environ \$5,000.

— En vertu d'ordres émanant du Bureau central d'hygiène, les officiers de santé ont commencé à pratiquer la vaccination, ce matin, au couvent du Bon Pasteur.

— Un français arrivé récemment à Montréal et qui a été employé à certaines journées de cette ville, vient de disparaître subit. Il était allé dans certaines paroisses du Nord en qualité de collecteur d'un journal.

— Il laisse à Montréal occasion de créancier pour pleurer son départ.

— Ce matin à Jean Baptiste Renaud commerçant de chevaux a été arrêté sur capias à la demande d'Eugène Camartin de Longueuil. Ce dernier réclame de Renaud la somme de \$162.00.

— L'hon. Sénateur Cochrane a reçu hier, une lettre lui annonçant que les ranches du Nord-Ouest étaient particulièrement favorables cette année à l'élevage des animaux.

RESUME TELEGRAPHIQUE

— La réception publique à la maison blanche, Washington, samedi soir, a été solennelle. Le président faisait les honneurs, assisté par Melle Cleveland, Mmes Manning, Whitney et Vilas.

— Les deux mille ouvriers des forges de Decazoville, Aveyron ont repris leur travail sur le pied des anciens salaires.

— La votation à London, Ont., sur le règlement accordant une subvention de \$75,000 à la compagnie du chemin de fer London et So. l.-Estern, a eu lieu vendredi, et le règlement a été adopté sur une division de 260 contre 150.

— Quatre hommes inconnus se sont noyés en voulant traverser la rivière en skiff, samedi, à Evansville.

— L'assemblée finale pour 1885 du conseil de la bibliothèque de Toronto, a eu lieu vendredi. Le rapport annuel montre que durant l'année 288,000 volumes ont circulé, soit une augmentation sur l'année précédente de 65,000 volumes.

— La Bulgarie a, paraît-il, conclu une alliance offensive et défensive avec la Turquie.

— On porte à 15,000 le nombre de bestiaux qui sont morts de froid dans un rayon de 75 milles de Fort Elliott, Texas.

— La proposition d'amnistie en faveur des mépris prisonniers rencontre, paraît-il, l'approbation générale.

— Le parlement autrichien s'est réuni jeudi. Plusieurs projets de loi importants ont déjà été déposés, et a titre un projet d'assurance contre les accidents pour les ouvriers.

— La compagnie de trikot Ranken, Coburg, vient de recevoir une commande pour 300 douzaine, de Jersey.

— On a retrouvé dimanche le cadavre de M. Azarie Blouin, qui s'était noyé, il y a quelque temps, en tombant dans une des roues hydrauliques du "Holyoke Paper Mill," à Holyoke, Mass.

— A l'église canadienne de Northampton, on vient d'élever un autel nouveau, et M. le curé Rainville a été à Boston pour acheter des ornements.

— M. Auguste Aubrey qui s'est accidentellement blessé avec un fusil à Adams, Mass., va probablement être obligé de se faire amputer le pied.

— Hier, dimanche, était l'anniversaire de l'exécution de Louis XVI.

— Des espions arrivés au Caire rapportent que le chef du Mahdi n'a pu persuader aux habitants de Donga d'attaquer les anglais, et que la tribu des Rabbabish a résolu de ne pas faire la guerre.

— Le prince de Bismarck a dit que la restauration du royaume de Pologne n'aurait jamais lieu.

— La Banque de St-Hyacinthe, va l'état des affaires, n'a pas déclaré de dividende pour les derniers six mois.

— S. M. l'empereur d'Autriche vient d'ordonner qu'on place dans la bibliothèque de la famille impériale le texte de l'Encyclopédie Immortelle de Diderot.

C'est un bel exemple.

— La Cour Suprême de Mt. Vernon, Ill., a annulé le testament de Isaac Foreman, qui léguait \$100,000 à des institutions de charité.

— Il s'est produit une grande activité à la bourse de Londres, à la nouvelle que la Grèce s'était rendue aux vœux de l'Europe.

— Le crédit demandé au congrès américain pour le département des affaires des Sauvages s'élève à \$5,526,000, soit \$67,000 de moins que pour l'exercice de 1884-85.

— Des informations reçues de Rome portent que le Souverain Pontife a l'intention de créer prochainement cardinal Sa Grandeur l'archevêque Gibbon de Baltimore.

— A une assemblée annuelle des actionnaires de la banque de St-Jean, tenue le 14 courant, M. Louis Maleur a été élu président.

— La bénédiction de trois cloches destinées à la chapelle de St-Romain de Winslow, ont eu lieu mardi dernier.

— On a collecté \$5,500 pour le fonds Parnell à une assemblée tenue à Philadelphie, hier.

— La fabrique de tapis de Templeton, à Glasgow, a été détruite par le feu vendredi. Pertes, \$150,000. 300 ouvriers se trouvent sans emploi.

— La législature de Manitoba s'assemblera pour la dépêche des affaires le mois prochain.

— Le rédacteur du "Calgary Herald", M. Cayley, condamné à la prison par le juge Traxis pour mépris de cour, a été relâché sur ordre du ministre de la justice.

— Le "Star" annonce que M. Laflamme, alléché par son succès contre le "Mail" poursuit son action contre la "Vérité", qui l'a accusé d'être franc-maçon, etc.

— Trois soumissions ont été faites à Ottawa pour la construction du chemin de fer Ottawa, Waddington et New-York.

— On vient d'enterrer à Norristown, Pennsylvanie, un jeune homme du nom d'Abraham O'Roth, qui s'était marié le 16 courant, et qui a été tué accidentellement le 18, sur la voie du chemin de fer.

— La colonie française de la Nouvelle-Orléans vient de faire une grande perte dans la personne de M. Jos. Leblanc, président de la société française de bienfaisance et d'assistance mutuelle de cette ville. M. Leblanc était âgé de 60 ans.

COURRIER DE LEVIS

Température du golfe

Vent d'ouest, temps couvert, mais beau avec un peu de neige en certains endroits. température plus basse.

Soumissions

Le gouvernement demandera dans quelques jours des soumissions pour la construction de neuf milles de chemin de fer de Pictou Landing à Pictou, sur le chemin de fer de l'Intercolonial.

Nouvelle brochure

Nous accusons réception, avec remerciement à qui de droit, d'une brochure intitulée: "Intronisation de Sa Grandeur Mgr Elphege Gravel, premier évêque de Nicolet," due à la plume de M. Wilfrid Camirand, avocat.

Des renseignements intéressants sur le diocèse de Nicolet ainsi que le mandement d'entrée sont aussi du nouvel évêque dans la même brochure.

Retard des convois de chemins de fer

Ce n'est que ce matin que les convois des chemins de fer Intercolonial et Québec Central ont continué à passer par l'embranchement St Charles. Durant deux jours tous les trains de ces voies forcées passaient par l'ancienne voie à la chaudière, l'embranchement étant bloqué par la neige.

Samedi midi, un engin du Québec Central attaché à une charrette, a déraillé près de la station d'Harlak. Plus d'une centaine d'hommes sous les ordres de M. Yeo ont travaillé à pelletter la neige samedi dernier.

Avocat

M. W. H. Parent, avocat, est allé se fixer à Rimouski.

M. Rhéaume, avocat, et fils de M. l'évêque Rhéaume, vient d'ouvrir un bureau à la haute-ville.

M. Ap. Corrivé, avocat a ouvert un bureau à la basse-ville.

On dit aussi que M. Jos. Turcotte, avocat de cette ville, doit former une société légale avec MM. F. Lemieux et Bouffard.

Déraillement

Une dépêche nous apprend que le convoi de fret venant de l'Est a déraillé vendredi après-midi, à deux milles ouest du Cap St. Ignace, par suite de la rupture d'une roue. Dix wagons ont été jetés hors de la voie. Cet accident a occasionné un retard de dix heures et demie au convoi express.

Plusieurs wagons ainsi que la voie ont éprouvé du dommage.

Poursuite

On nous apprend qu'un résident de cette ville a institué deux poursuites contre deux personnes influentes de cette ville et une autre de la paroisse de Sa- David pour dommage à la réputation.

M. Daubar est l'avocat du demandeur.

Soirée dramatique

Une soirée dramatique a eu lieu, le 24 courant, à l'école de l'église de Métapédia, à l'occasion du trente huitième anniversaire de la naissance du Révd François Cinq-Mars, curé de la paroisse.

Une magnifique adresse a été édue à M. le curé, à cette occasion, accompagnée de deux tableaux d'une grande valeur.

Nouvelle romance

Nous accusons réception d'une nouvelle romance dédiée à Mons. A. J. Corrivé fondateur du club de raquette "Le Trappeur."

Les paroles sont de M. W. Chapman. M. Léon Ringuette a composé la musique.

Nous la recommandons aux amateurs parce que la musique est très belle et que les paroles sont un succès en poésie.

A vendre pour 25 cts seulement.

L'éditeur est M. Camille J. Lussier, de St-Hyacinthe.

—Prêtres, Orateurs, Chanteurs, et Acteurs trouvent que le Pectoral-Cerise d'Ayer améliore fortifie la voix.

—M. James Timmony a été réélu unanimement maire de la municipalité de St-Colomban de Sillery.

M. Ferdinand Lemieux a été élu, samedi soir, maire de la paroisse de St-Télesphore.

M. Clis Letellier a été réengagé secrétaire trésorier de la même municipalité.

Anniversaire

C'était samedi dernier le 3e anniversaire de la mort de Mgr P. A. Pisonneau, évêque de Birtha, à l'âge de 67 ans.

Nouveau remorqueur

Le Capt. Wm. Hackett, propriétaire des remorqueurs H. C. Curtis et L. N. G. construit un nouveau steamer cet hiver. Le nouveau vaisseau sera à hélice et aura 60 pieds de longueur.

Accident

Samedi dernier, le capitaine Sample aidé de quelques hommes, était occupé à remplacer l'hélice brisée du

bateau passeur "Polaris", quand une pièce de bois est tombée sur un mât près duquel était le capitaine. La violence du coup fit relever le mât qui frappa M. Sample dans le côté, l'envoyant rouler à quelques pieds de distance.

On s'empressa de le relever et de le transporter à sa résidence où le médecin qui fut mandé constata qu'il avait deux côtes de brisées.

On nous informe ce matin que M. Sample est un peu mieux.

Le mal de gorge

Dont tant de personnes souffrent, particulièrement à cette saison de l'année, persiste rarement si l'on fait usage de l'Huile Electrique Magicienne de Bourk. Ce remède merveilleux a opéré de nombreuses guérisons dont toutes les autres médecines n'avaient pu avoir raison. Il se vend un prix très modique et qui le met à la portée du pauvre comme du riche.

Agence générale à Québec, aux pharmacies Dr Ed. Morin & Cie, 314 rue St Jean, et 32 34, rue St Pierre. En vente dans toutes les pharmacies.

Cour du district de Rimouski

M. Casimir Côté d'Amqui, a été arrêté à Rimouski pour avoir pêché le saumon dans la rivière Métapédia louée par sir Geo. Stephen président du chemin de fer Pacifique Canadien.

—Adam Banville et Antoine Banville ont été arrêtés par M. Maj. Côté grand connétable du district de Rimouski, pour assaut grave.

Condamnés à mort

Tous les rats, taupes, souris, mulots et autres vermine depuis que la maison Piot, Frères, 28, rue Sainte-Croix, Paris, a envoyé les "Tord-Croyaux" à MM. Ed. Morin, à Québec.

15 cents la grande boîte chez tous les pharmaciens et épiciers.

Perdue

Une robe de carole poil gris, bordée en drap bleu et rouge, depuis l'église St-David à la barrière rue St-George.

Celui qui la rapportera à Monsieur Jean Baptiste Bégin ou à ce bureau sera généreusement récompensé.

Mairie

M. J. A. Chicoyne, a été élu maire au Lac Mégantic.

Conseil de ville

Il y aura ce soir à 8 heures, une séance du conseil municipal de la ville de Lévis.

Invitation

Plusieurs citoyens de cette ville ont une requête à adresser pour le bal donné par le commandant et les officiers de la garnison à la citadelle, qui aura lieu le 3 courant.

—L'expérience des manufacturiers du tabac "Myrtle Navy" est une précieuse leçon d'économie politique. Avant d'adopter cette marque, ce tabac fait de la plus fine feuille de la Virginie, était toujours vendu à un prix élevé. Mais l'on comprit ensuite qu'il y avait que les riches seulement qui pouvaient en acheter à ce prix. Alors les manufacturiers du "Myrtle Navy" résolurent de diminuer leur prix et de vendre ce tabac à un prix tellement réduit qu'aucun manufacturier ne pourrait le vendre à ce même prix. C'est en raison de la vente énorme de ce tabac que les prix en sont si réduits et ces ventes leur procurent un profit très satisfaisant. Leur succès doit être une excellente leçon pour les manufacturiers.

MADAME JUGE DUVAL

On annonce ce matin, la mort de Mme juge Duval, arrivée durant la nuit, de samedi à dimanche, à Québec. Sa santé qui donnait des inquiétudes depuis quelques temps, s'est tout à coup aggravée, ces jours derniers. Elle a perdu connaissance vendredi après midi et ne l'a pas reconvenue.

La défunte a succombé à une congestion cérébrale.

Madame Duval, née mademoiselle Adèle Dubuc, était la fille de l'un de principaux négociants de Québec. Ce fut en 1848 qu'elle épousa l'ancien juge en chef de Québec, un homme qui a été l'honneur du barreau et de la magistrature du pays.

COURRIER DE QUEBEC

Chapelain

M. l'abbé Laflamme est nommé chapelain du 87ème bataillon, actuellement en garnison à la citadelle.

Avis aux charretiers

La police de Québec a reçu ordre de faire observer le règlement qui défend de donner à manger aux chevaux sur la rue, à moins que le foin ne soit réfermé dans un sac attaché à la tête du cheval.

Peintre

M. Eugène Hamel, peintre distingué de Québec, travaille en ce moment à une peinture historique: l'arrivée de Jacques Cartier à Hochelaga.

M. Hamel a traité son sujet avec toute la fidélité, et en observant scrupuleusement les nuances de couleur locale que l'étude de notre histoire par le même détail ont pu lui inspirer.

Une cause célèbre

La cause de Brunet vs l'Association Pharmaceutique dans laquelle les jugements de la cour de Révision ont été renversés par la cour d'Appel, sera portée devant la cour Suprême.

Cour de police

La fille Catara a été amenée samedi dernier, devant la cour de police. Elle plaide non-coupable.

Ancien — Les herbages et les racines que les sauvages du pays employaient pour se préserver des épidémies, on sait avec quel succès entrent dans sa composition des célèbres "Amers Indigènes" avec le Houblon, la Dent de-Lion (pissenlit) qui ajoutent à leur action bienfaisante.

Notes personnelles

M. Tassé, directeur de la "Minerve" est à Québec.

—Son Honneur le juge Plamondon, MM. Pacaud et Crepeau, avocats, d'Arthabaska, sont aussi à Québec.

—M. Roumihac, marchand de fruits à la Haute-Ville, doit partir prochainement pour l'Europe. M. Roumihac ne sera absent que quelques mois.

—Nous regrettons d'apprendre que le Révd. M. Plamondon, curé de l'église du faubourg St Jean, est indisposé depuis quelques jours.

—Sir Hector Langelin est à Québec.

—Les Hon. Juges Dorion, Cross et Ramsay sont à l'Hôtel Russell.

—M. Geo. Veazy qui est malade depuis quelques semaines, est maintenant convalescent.

Enquête

A l'enquête tenue par M. le député coroner Garnawa, à St-Nicolas, sur les circonstances et les causes de la mort de Dame Julienne Roberge, veuve d'Évangéline Durcher, le jury a rendu un verdict de "Mort de syncope."

La force du vent

Le vent a soufflé vendredi avec une telle violence que les toitures en tôle galvanisée des différents kiosques qui ornent la terrasse Frontenac, ont été enlevées en partie et dispersées ça et là sur la terrasse.

La plupart des réverbères qui s'élevaient à cet endroit sont dépouillés de leurs vitres.

Société royale du Canada

Le comité de la société royale du Canada s'est réuni samedi dernier, à Ottawa, au bureau du secrétaire honoraire, M. Bourinot.

On a dû s'entendre pour la prochaine réunion générale de la société qui aura lieu en mai prochain.

Taxes

\$2,800 de taxes ont été payés au secrétaire trésorier avant les élections municipales de Saint-Sauveur.

Le remède du Dr Sey, de Paris est le plus énergique purificateur du sang si on le prend pendant quelque temps à la dose d'une cuillerée à dessert.

Les arbitres

Les arbitres de la Paissance, sont actuellement à Québec, où ils s'occupent de l'expropriation des héritiers Beaulieu de cette ville. M. Cyrillus Pelletier représente le gouvernement et M. Bossé M. P., est chargé de défendre les intérêts des héritiers Beaulieu.

La fête des Congréganistes

Dimanche prochain, le 7 février, la fête de la Purification de la Sainte-Vierge, qui est la fête patronale des Congréganistes de la Haute-Ville, sera célébrée avec beaucoup de solennité à l'église de la Congrégation.

A cette occasion une grande messe sera chantée à 9 heures.

L'Union musicale exécutera la messe de Aug. Durant. A trois heures, il y aura vêpres solennelles suivies d'un sermon et du Salut qui sera chanté par Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Québec.

Le 8 bataillon

Nous apprenons aujourd'hui que l'existence du 8e bataillon est nullement en danger et que ce bataillon fera comme d'habitude les exercices annuels.

Acquisition

M. Falardeau de St Sauveur, vient de faire l'acquisition des moulins de feu M. J. M. Renaud à Beauport, ainsi que les terrains que la succession Renaud possède à St Sauveur. Le prix d'acquisition est, paraît-il, de \$50,000.

Cour du recorder

Samedi matin, un individu a été traduit devant le recorder, accusé d'un crime contre nature Il a été condamné à deux mois de prison.

Avis aux électeurs

Les listes officielles des personnes ayant le droit de voter aux élections pour conseillers et pour échevins de la ville de Québec, sont déposées au bureau du greffier de la cité, M. L. A.

Canon, où quiconque pourra en prendre communication de neuf heures du matin à quatre heures de l'après-midi.

A la raquette

Mardi dernier, quatre hommes qui devaient se rendre à la Pointe Bleue, dans la vallée du Lac St-Jean, ont préféré battre le chemin à la raquette en haut de la rivière Jaune, poste de M. Lachance, plutôt que de rallonger leur route en passant par le Baie Saint-Paul.

On compte que la première route est plus courte de 25 lieues que la seconde.

Une lettre de France

Le docteur F. Lacombe, à St Privas, Aubanas (Ardèche) France, nous écrit ce qui suit:

J'ai administré à un phthisique vos Capsules Dartois. Je m'applaudis du résultat favorable que j'ai obtenu, j'ai constaté une amélioration, sensible dans son état.

—Rien n'égale les "Capsules Dartois" à la créosote de goudron de hêtre contre rhumes, bronchites, entarrhes, consommation, asthme, engorgement des poumons, toux et crachements persistants, faiblesse de poitrine, etc.

75 cents dans toutes les pharmacies.

Dépôt général: Dr Ed. Morin & Cie, Québec.

Transport de bois

L'on commence déjà en Angleterre à nolisier des navires pour le transport du bois de Québec en Angleterre. Un grand navire norvégien a été nolisé à 20s pour le bois de charpente et 50s pour les madriers.

Opération—Par le houblon et les autres stomachiques qu'ils contiennent, les Amers Indigènes renforcent l'estomac et préviennent l'indigestion; et par la rhubarbe et les autres laxatifs, ils entretiennent les intestins en bon ordre. De là l'incontestable efficacité des Amers Indigènes, surtout en temps d'épidémie.

BULLETIN FINANCIER

Actions de Banques, etc.

27 Janvier, 4 h.

Table with columns: Banque, Valeur des actions, etc. Rows include Banque Montréal, Banque d'Ontario, etc.

VENTES DE L'AVANT-MIDI

Table with columns: Banque des Marchands, Banque du Commerce, etc.

VENTES DE L'APRÈS-MIDI

Table with columns: Banque de Montréal, Banque d'Ontario, etc.

Vente par le Sherif

DISTRICT DE RIMOUSKI

No. 2208

LESLIE JAMES SKELTON et FREDERICK CHARLES SKELTON, tous deux des cité et district de Montréal, marchands et commerçants, faisant affaires ensemble en société, en la dite cité de Montréal, sous le nom et raison de Skelton, Brothers & Company, Demandeurs; contre LOUIS EMMAUEL MURRAY DASTOUS, de la ville de Rimouski, en le district de Rimouski, commerçant, y faisant affaires sous le nom et raison de Dastous et Compagnie, Défendeur, à savoir:

Les tiers indivis d'un emplacement sis et situé en la ville de Saint-Germain de Rimouski, contenant en superficie vingt mille neuf cent soixante-cinq pieds (20,975); borné comme suit: vers le nord-ouest, par la rue Saint-Germain, par le sud-est, par le numéro deux cent soixante-trois des plan et livre de renvoi officiels pour la ville de Saint-Germain de Rimouski, vers le nord-est, par la rue Saint-Louis, et vers le sud-ouest, par les numéros deux cent cinquante sept (257) et deux cent cinquante-neuf (259) du dit cadastre, mesurant en front sur la rue Saint-Germain, cent vingt sept pieds (127), cent vingt pieds (120) sur le côté sud-est, cent quatre-vingt-neuf pieds (189) sur la ligne ouest, et cent soixante pieds (160) sur la rue Saint-Louis, le tout mesure anglaise.

Le dit emplacement étant renoué et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la dite ville de Saint-Germain de Rimouski sous le numéro deux cent-cinquante-huit (258) — avec ensemble le tiers indivis des bâtisses sus construites, consistant en une maison avec magasin, hangar, étable et autres bâtisses, circonstances et dépendances. A charge par l'acquéreur de payer à Edouard Dubé, propriétaire, écuier, Lieutenant-colonel de milice, de la ville de St-Germain de Rimouski, le tiers de la rente constituée annuelle de trente-six piastres, payable suivant les titres du dit constituant. Pour être rendu au bureau du shérif, en la ville de St Germain de Rimouski, le HUITIEME jour de FEVRIER prochain, 1886, à DIX heures de l'avant midi. Le dit bref rapportable le neuvième jour de février aussi prochain, 1886. C. F. LAPOINTE, Shérif. Bureau du shérif, Rimouski, le 29 janvier 1886.

Maison à louer

Cette magnifique propriété à deux étages avec manoir, située près du presbytère de Notre-Dame de Lévis, occupée pendant quinze ans par M. George Bourassa. Hangar et Jardin spacieux. Possession au 1er Mai. S'adresser à: Débit Carolin Laguard, rue St-Joséph des collés. 28 janvier 1886.

On demande

Un jeune garçon pour porter le QUOTIDIEN dans le village Riverville.

A LOUER

Une magnifique maison contenant deux appartements, cuisine d'été, l'eau dans la maison, jardin, hangar, étable, le tout dans un bon ordre. N° 1 rue St-FRANCOIS, près du Collège. Pour informations, S'adresser sur les lieux ou à ARTHUR DEMERS, chez P. Anderson & Horan, 23 janvier



CHEMIN DE FER

Intercolonial

SOUSSIONS

VENTES DES JOURNAUX, ETC

Station de Lévis

Les soumissions cachetées, expédiées au sousigné et adressées "Soumissions pour la vente des journaux, etc." à la station de Lévis, seront reçues jusqu'à mardi le 9 février 1886, pour avoir le privilège de vendre des livres, journaux et papeterie, à la station de Lévis, dans la chambre réservée spécialement à cet objet.

L'entrepreneur sera obligé de prendre charge et mettre en sûreté les bagages portatifs des passagers lorsqu'il en sera requis par les propriétaires et ne pourra exiger plus de cinq cents pour chaque effet ou petite malle portative par chaque quarante-huit heures ou partie fractionnelle de ce temps.

Les billets nécessaires pour la conduite du bagage laissé à la station seront fournis par les autorités du chemin de fer et l'entrepreneur sera obligé de faire un rapport hebdomadaire à l'agent des passagers en général et des billets, à Moncton, des bagages laissés à la station et des billets émis en la forme pourvue à cet effet par les autorités du chemin de fer.

Chaque soumission devra être accompagnée d'une somme d'argent ou d'un chèque accepté de pas moins de \$20, qui sera confisqué si le soumissionnaire refuse ou néglige de signer le contrat lorsqu'il en sera requis de le faire, ou si après avoir signé le contrat, il manque de le remplir d'une manière satisfaisante. Le dépôt sera remis à ceux dont la soumission ne sera pas acceptée.

Le département ne s'oblige pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

D. POTTINGER, surintendant-en-chef

Bureau du chemin de fer Moncton, N. B., 26 janvier 1886

A louer a Lévis

Du premier mai prochain, la grande propriété située dans la Côte du Passage, Lévis, maintenant et depuis plusieurs années occupée par MM. Davidson & Horan, comme magasin de marchandises sèches. S'adresser à JOHN LAIRD, 113 rue St-Pierre. 28 Janv. 1886 — 3 p.

J. E. CHABOT, L. L. B.,

NOTAIRE PUBLIC

Agent d'immobiliers et de placements, hypothécaires.

Plusieurs maisons à vendre dans différents quartiers de la ville, \$1,000.00 à prêt, à la campagne, sur hypothèques.

BUREAU D'AFFAIRES:

Rue COMMERCIALE,

(au face de la station de l'Intercolonial)

De 9 h. m. à 5 heures p. m.

BUREAU PRIVE:

PENSION NOLET

COTE DU PASSAGE,

De 5 heures, p. m., à 8 h. p. m.

3 décembre 1885

QUELQUES CONSEILS

POUR L'USAGE DES PILULES D'AYER.



DOSES - Pour agir doucement sur les intestins, de 2 à 4 pilules, énergiquement, de 4 à 6 pilules. L'expérience seule peut décider de la dose dans chaque cas.

Pour la Constipation, il n'y a pas de remède plus efficace que les PILULES D'AYER. Elles assurent les fonctions journalières de l'intestin et les remettent à leur état normal.

Pour l'Indigestion, ou Dyspepsie, les PILULES D'AYER sont guérison assurée.

Gastralgie, Perte d'Appétit, Estomac chargé, Flatulences, Vertiges, Maux de Tête, Nausées, tous sont soulagés et guéris par les PILULES D'AYER.

Dans les Maladies du Foie, les Déordres Biliaires, et la Jaunisse, les PILULES D'AYER doivent être données en doses assez fortes pour stimuler le foie et les intestins, et débarrasser la constipation. Comme médicament du printemps pour purifier le sang, les PILULES sont sans égales.

Les Vers, engendrés par l'état morbide des intestins, sont expulsés par ces PILULES.

Eruptions, Maladies de la Peau, Hémorroïdes, résultant de l'indigestion ou de la Constipation, sont guéris par l'usage de PILULES D'AYER.

Pour les Rhumes et Refroidissements, prenez les PILULES D'AYER pour ouvrir les pores, et calmer la fièvre.

Pour la Diarrhée et la Dysenterie, causées par un froid subit, une nourriture indigeste, etc., etc., les PILULES D'AYER sont le vrai remède.

Les Rhumatismes, la Goutte, la Névralgie, et la Sciaticque, souvent résultant de troubles digestifs, ou de refroidissements, disparaissent aussitôt la cause enlevée par l'usage des PILULES D'AYER.

Les Tumeurs, l'Hydropisie, les Douleurs des Reins, et autres douleurs causées soit par débilité, soit par obstruction, sont guéris par les PILULES D'AYER.

La Suppression, et l'écoulement pénible des Menstrues, trouvent un remède sûr et toujours prompt dans les

Pilules d'Ayer.

On trouvera sur chaque boîte des directions complètes et détaillées, en plusieurs langues.

PRÉPARÉ PAR LE

Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.

En vente chez tous les Pharmaciens.

ATTENTION!

CHAQUE TABLETTE DE

Myrtle Navy

EST MARQUEE

T. & B.

EN LETTRES BRONZÉES

Aucune autre marque de commerce.

Avis Public

Les personnes ayant des réclamations contre la succession de Charles Hamel, marchand, décédé, sont priées de filer leurs comptes définitivement attestés, sous huit jours, à toute personne endettée envers la succession susdite sont priées de payer immédiatement à

JAMES MORGAN,

20, rue d'Aiguillon, Québec

Procureur de la succession Léon Charles Hamel.

Où à W. SETON, Lévis.

Lévis, 22 janv

22 sept. 1885.

T. BEAULIEU, Gérant.

22 sept. 1885.

22 sept. 1885.

22 sept. 1885.

22 sept. 1885.

22 sept. 1885.

22 sept. 1885.

22 sept. 1885.

22 sept. 1885.

22 sept. 1885.

22 sept. 1885.

22 sept. 1885.

22 sept. 1885.

22 sept. 1885.

22 sept. 1885.

22 sept. 1885.

22 sept. 1885.

22 sept. 1885.

22 sept. 1885.

22 sept. 1885.

22 sept. 1885.

22 sept. 1885.

22 sept. 1885.

22 sept. 1885.

22 sept. 1885.

22 sept. 1885.

LE CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

ARRANGEMENT

POUR LA SAISON D'HIVER - 1886

A partir de LUNDI le 16 de NOVEMBRE, les trains de ce chemin de fer circuleront tous les jours, les dimanches exceptés, comme suit :

LES TRAINS LAISSERONT LEVIS

Pour Halifax et Saint-Jean..... 8.00 a. m.

Pour la Rivière-du-Loup..... 11.20 a. m.

Pour la Rivière-du-Loup..... 5.25 p. m.

LES TRAINS ARRIVERONT A LEVIS

De la Rivière-du-Loup..... 5.00 a. m.

De la Rivière-du-Loup..... 1.47 p. m.

De Halifax et Saint-Jean..... 8.00 a. m.

Les chars Pullman laissent Lévis les Mardis, Jeudis et Samedis, se rendant directement à Halifax et ceux partant les Lundis, Mercredis et Vendredis se rendent à Saint-Jean, N. B.

Tous les trains circuleront sur l'heure du nouveau méridien le "Eastern Standard."

Les billets peuvent être obtenus ainsi que les informations concernant la route, le fret et les taux de passage de

T. LAVERDIÈRE, 49, Rue Dalhousie, Québec.

D. POTTINGER, Surintendant en chef

Bureau du chemin de fer, Mocton, N. B., le 11 nov. 1885.

LA

COMPAGNIE MARITIME & INDUSTRIELLE

DE LEVIS

OFFRE EN VENTE

Charbon "Anthracite," (Stove size)

" " (Chesnut)

" " d'Écosse 1ère qualité pour poêle.

Briques.

T. BEAULIEU, Gérant.

22 sept. 1885.

22 sept. 1885.

22 sept. 1885.

22 sept. 1885.

22 sept. 1885.

22 sept. 1885.

22 sept. 1885.

22 sept. 1885.

22 sept. 1885.

22 sept. 1885.

22 sept. 1885.

22 sept. 1885.

22 sept. 1885.

22 sept. 1885.

22 sept. 1885.

22 sept. 1885.

22 sept. 1885.

22 sept. 1885.

22 sept. 1885.

22 sept. 1885.

22 sept. 1885.

22 sept. 1885.

22 sept. 1885.

22 sept. 1885.

22 sept. 1885.

22 sept. 1885.

22 sept. 1885.

22 sept. 1885.

22 sept. 1885.

22 sept. 1885.

22 sept. 1885.

22 sept. 1885.

22 sept. 1885.

22 sept. 1885.

22 sept. 1885.

22 sept. 1885.

22 sept. 1885.

22 sept. 1885.

22 sept. 1885.

22 sept. 1885.

22 sept. 1885.

LIGNE ALLAN

ARRANGEMENTS D'HIVER - 1886

Cette ligne se compose des puissants steamers en fer de 1ère classe, bâtis sur la Clyde, double entrée. Ils sont construits par compartiments étanches, surpassent les autres en force, rapides, confortables, renfermant toutes les améliorations modernes que l'expérience pratique peut suggérer, ont fait la plus courte traversée :

Vaisseau Ton. Commandant.

Namidian... 6100 (en construction)

Parisian... 5400 Capt. James Wylie

Sardinian... 4650 Lt. Smith, R. N. R.

Polynesian... 4100 Capt. J. Ritchie

Sarmatian... 4000 do J. Graham

Circassian... 4000 do W. Richman

Peruvian... 3400 do H. Wylie

Nova Scotian... 3200 Capt. H. R. Hughes

Caspian... 3200 Lt. R. Barrett, R. N. R.

Carthagénian... 4000 Capt. A. Macleod

Siberian... 4000 Capt. R. P. Moore

Norwegian... 3521 do J. G. Stephen

Hibernian... 3424 do Barclay

Austrian... 2700 do J. Ambury

Nestorian... 2700 do D. J. James

Prussian... 3000 do A. McDougall

Scandinavian... 3000 do John Park

Buenos Ayren... 2800 do J. Scott

Cercan... 4000 do C. J. Menzies

Grecian... 3000 do C. E. LeGallais

Manitoba... 3160 do R. Carruthers

Canadian... 2800 do John Kerr

Phœnicia... 2800 do John Brown

Waldens... 2000 do W. Dalziel

Lucerne... 2200 do W. S. Main

Newfound... 1500 do C. Mylius

Acadian... 1500 do F. McGlash

route océ que la plus courte entre l'Amérique l'Europe (cinq jours seulement) d'un continent à l'autre.

Straners De Halifax

Circassian... 28 Nov.

Sardinian... 12 Dec.

Sarmatian... 20 "

Parisian... 2 Janv.

Polynesian... 9 "

Prix du passage de Québec à Halifax.

Cabine... \$62.65, \$78.60 et \$88.00 (selon le confort.)

Intermédiaire... \$70.00

Entrepôt... A prix réduits.

Service de Liverpool à Halifax.

Straners De Liverpool

Nova Scotian... 10 Nov.

Siberian... 24 "

Peruvian... 5 Dec.

Nova Scotian... 22 "

Siberian... 5 Janv.

Pour plus amples détails, s'adresser à

AL LANS, RAE & Co.

22 novembre 1885.

22 novembre 1885.

22 novembre 1885.

22 novembre 1885.

22 novembre 1885.

22 novembre 1885.

22 novembre 1885.

22 novembre 1885.

22 novembre 1885.

22 novembre 1885.

22 novembre 1885.

22 novembre 1885.

22 novembre 1885.

22 novembre 1885.

22 novembre 1885.

22 novembre 1885.

22 novembre 1885.

22 novembre 1885.

ASSURANCE CONTRE LE FEU

Assurez vous à la COMPAGNIE D'ASSURANCE contre le feu de LONDRES ANGLETERRE.

"CITY OF LONDON"

Capital entièrement payé

\$10,000,000

BUREAU pour les comtés de BEAUCE DORCHESTER, RUE DU PALAIS DE JUSTICE, St JOSEPH BEAUCE

Ménages acceptés contre le feu aux taux les plus modérés.

Pertes réglées promptement.

La CITY OF LONDON est le plus grand sur plus d'actif contre le passif de toutes les compagnies d'ASSURANCE contre l'incendie du monde entier.

J. T. LACHARRE.

T T T

LE

Magasin de The

LE SEUL DE CE GENRE

A QUEBEC

No 268, RUB SAINT-JOSEPH

SAINT-ROCH.

No 206, RUB ET FAUBOURG

SAINT-JEAN.

Avantage

EXTRAORDINAIRE

Un splendide POT en argent valant 35 piastres est offert comme cadeau complémentaire par la maison J. B. ROUSSEAU, à de nombreuses pratiques et au public en général. Toute personne achetant son thé et son café à ce magasin peut gagner cet objet valeur.

Nos thé, comme toujours, sont vendus des prix défiant toute concurrence.

Aux FAMILLES d'en PROFITER

J. B. ROUSSEAU

Premier prix

POUR LES

Fetes de Noel

—ET DE—

Jour de l'An

PHILADELPHIE 1876

Les boissons par excellence pour les fêtes sont les CELEBRES BIERE et PORTER LABATT de LONDON.

Les plus hautes autorités médicales ont recommandé l'usage comme tonique et comme le breuvage le plus favorable à la santé. L'analyse du REV. P. J. ED. PAGE professeur de Chimie de l'Université-Laval de Québec, prouve que cette CELEBRE BIERE et PORTER LABATT de LONDON sont fabriqués avec les meilleures qualités d'orge et de houblon et qu'ils peuvent rivaliser avantageusement avec les meilleures BIERE et PORTER importés et ne contiennent ni acide, ni autres ingrédients nuisibles à la santé.

Les CELEBRES BIERES et PORTERS LABATT de LONDON sont reconnus les meilleurs en Canada par le seul fait que la véritable étiquette est souvent contrefaite ou imité par des brasseurs et embouteilleurs peu scrupuleux afin de tromper le public.

POUR LES FETES N'ACHETEZ QUE LA CELEBRE BIERE ET PORTER LABATT LONDON et n'en prenez pas d'autre en substitutions.

En vente en gros et en détail dans les premières épiceries de Lévis et chez

Premier prix

P. J. Montreuil,

AGENT

des Cotes DAVIDSON et du PASSAGE

Levis.

Sydney, Australie 1877

PARIS 1875

P. S.—En mains le stock le plus considérable de Lévis de Bière en bouteilles.

23 décembre 1885.

23 décembre 1885.

23 décembre 1885.

23 décembre 1885.

23 décembre 1885.

23 décembre 1885.

23 décembre 1885.

23 décembre 1885.

23 décembre 1885.

23 décembre 1885.

23 décembre 1885.

23 décembre 1885.

23 décembre 1885.

23 décembre 1885.

23 décembre 1885.

23 décembre 1885.

23 décembre 1885.

23 décembre 1885.

23 décembre 1885.

23 décembre 1885.

23 décembre 1885.

23 décembre 1885.

23 décembre 1885.